

GUIDE D'UTILISATION CPAExtra

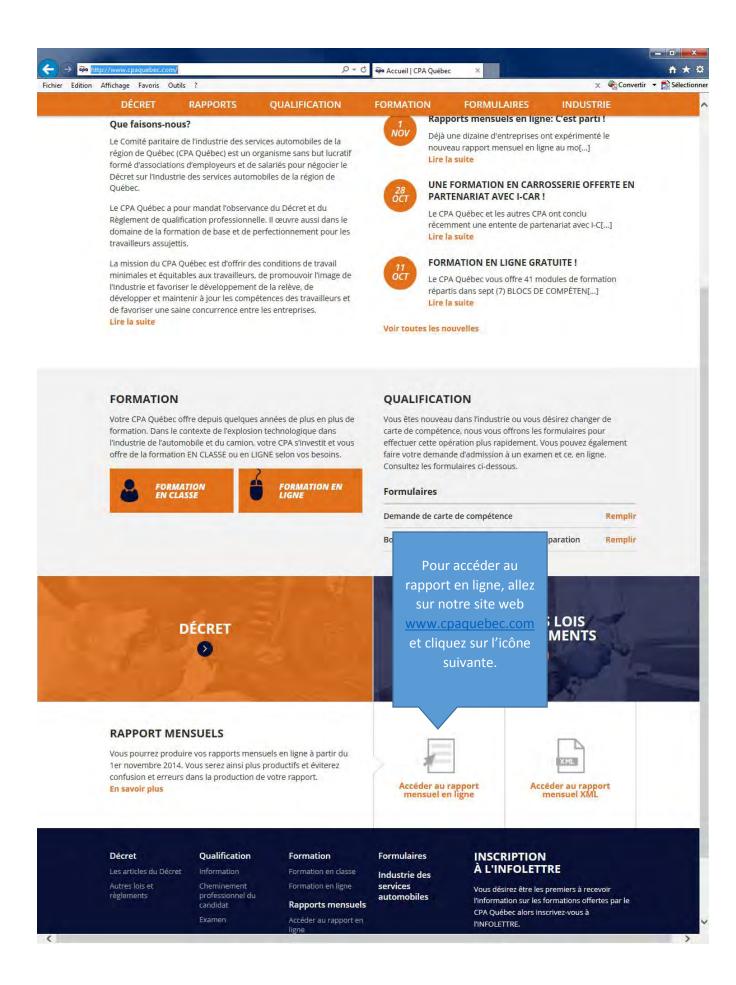


RAPPORT MENSUEL EN LIGNE

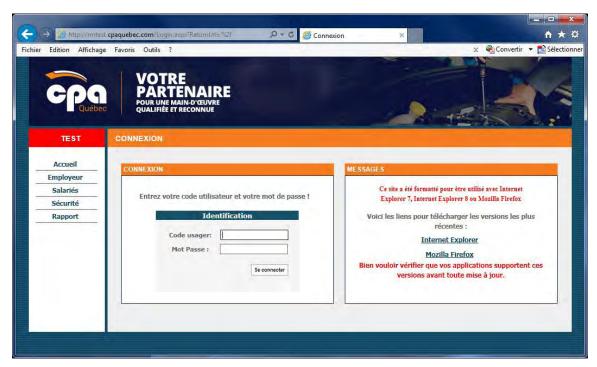
Le guide d'utilisation du « Rapport mensuel en ligne » du CPA Québec vise à rendre sa compréhension plus simple et plus rapide.

Vous pourrez, à l'aide de ce guide, procéder à l'enregistrement des données des salariés assujettis au Décret de l'automobile de la région de Québec.

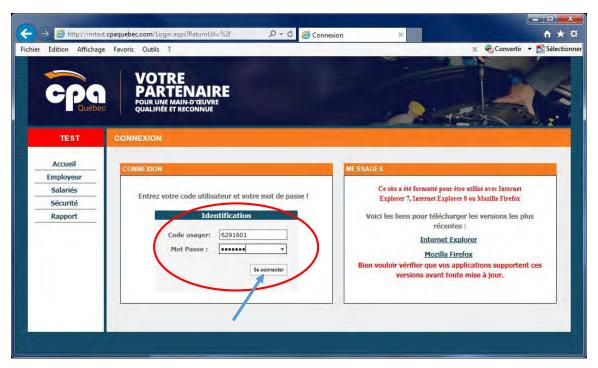
Si, après avoir lu ce guide, vous avez d'autres interrogations au sujet du « Rapport mensuel en ligne », veuillez communiquer avec nous au numéro de téléphone 418-529-0626. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.



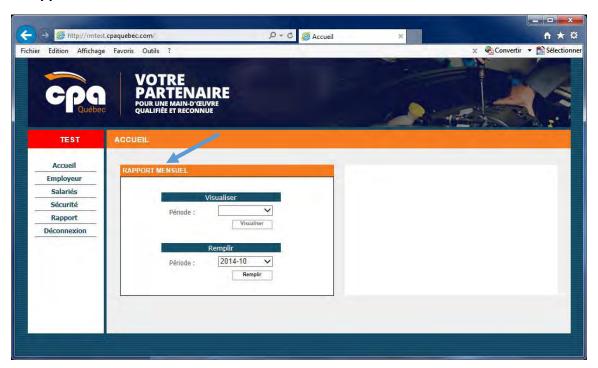
La page "connexion" s'ouvrira.



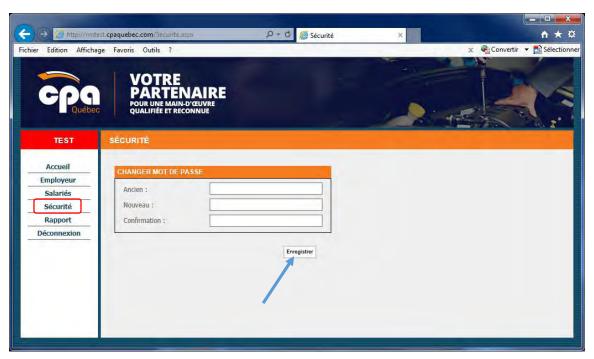
Dans l'identification, inscrivez votre code d'usager (votre numéro d'établissement pour le CPA Québec). Ensuite, entrer votre mot de passe. (à la première visite le mot de passe est le même que votre code d'usager. Cliquer sur « se connecter »).



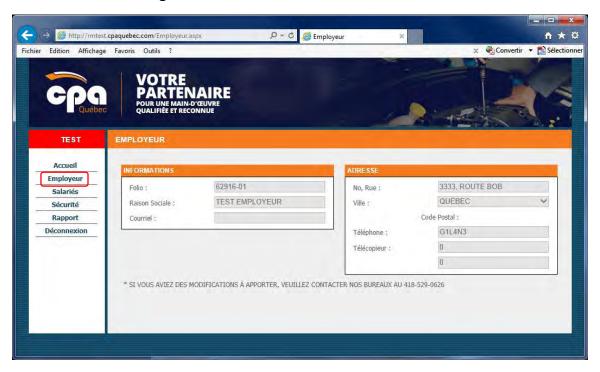
La connexion s'ouvre sur la page d'accueil qui en passant est la même qui se retrouve sous l'onglet « Rapport ».



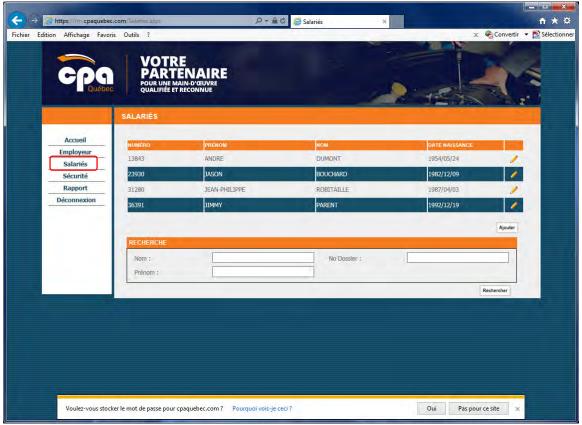
À votre première visite, aller sous l'onglet « Sécurité » pour changer votre mot de passe et cliquer sur le bouton enregistrer.



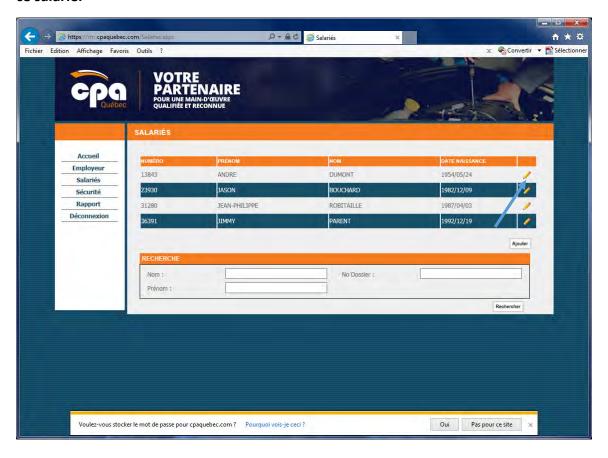
Sous l'onglet « Employeur », les informations de l'entreprise. Il y manque des informations ou il faut faire une correction, téléphonez à Mme Nancy Gagné du mardi au vendredi au 418-529-0626 poste 104. Elle fera les changements.



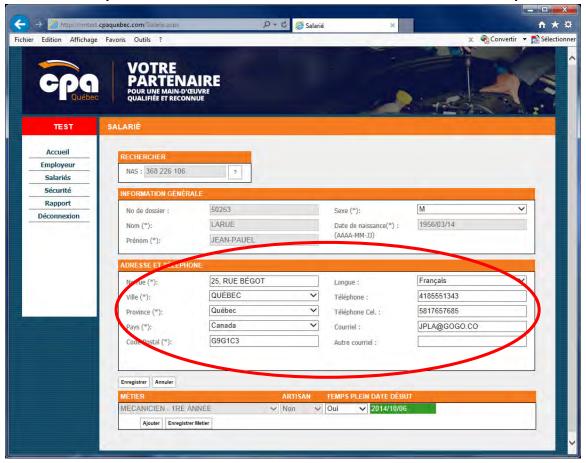
Sous l'onglet « Salarié », vous y retrouvez la liste des salariés actifs qui travaillent pour l'entreprise.



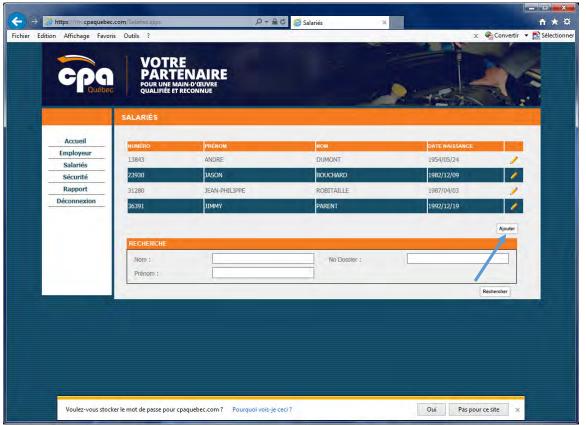
En cliquant sur l'image du crayon en fin de ligne, vous pourrez effectuer certaines modifications pour ce salarié.



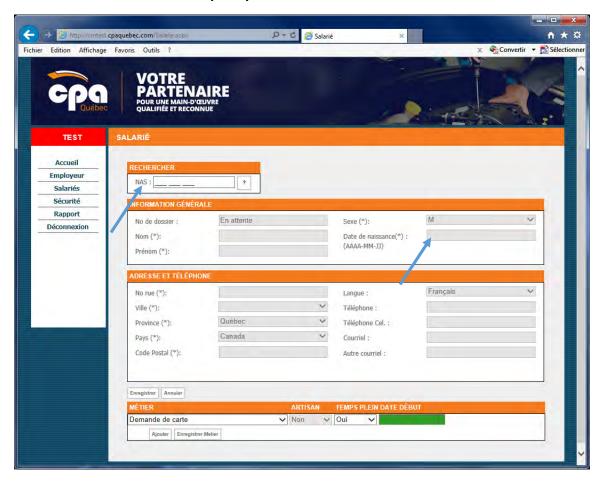
Faire les corrections d'adresses, de numéros de téléphone et inscrire le courriel du salarié pour que le CPA Québec puisse lui offrir toutes les informations sur la formation et la qualification.



Pour ajouter un salarié, cliquez sur le bouton « Ajouter ».

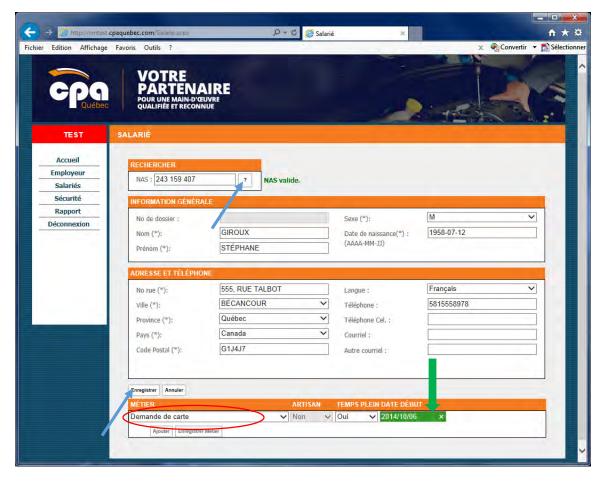


Il ne vous suffit qu'à compléter les champs. Le numéro d'assurance sociale et la date de naissance sont les données essentielles pour pouvoir inscrire un nouveau salarié.

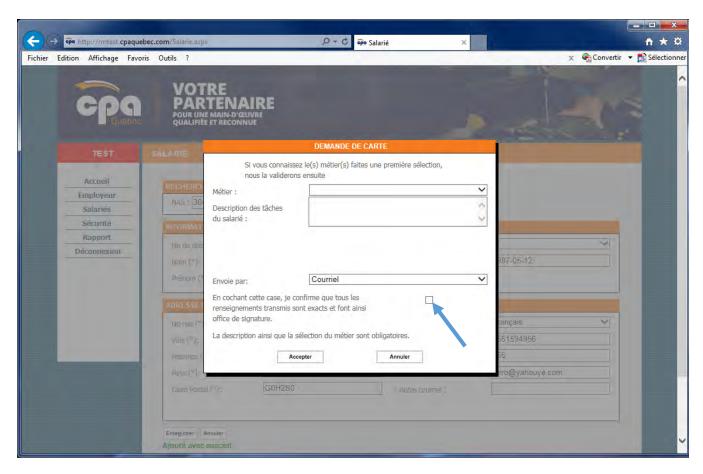


Si le nouveau salarié est déjà assujetti par le Décret de l'automobile, en entrant son N.A.S. et ensuite en cliquant sur le point d'interrogation toutes les données du salarié s'inscriront automatiquement. Sinon, il vous suffira de la faire champ par champ.

Le métier. Le salarié qui possède une ou des cartes de compétence sera inscrit dans le champ « Demande de carte ». Assurez-vous que la carte corresponde au métier pour lequel il a été engagé. Sinon, laisser le champ sur « Demande de carte ». Entrer dans la cellule verte la date d'embauche.

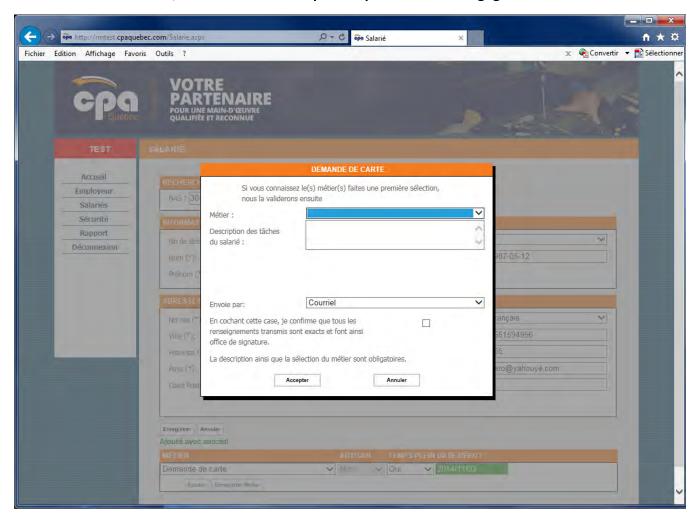


En cliquant sur « Enregistrer », pour ceux que le métier est « Demande de carte » une fenêtre s'ouvre et vous demande de choisir le métier pour lequel le salarié a été engagé et d'écrire une description de tâche. <u>Cette étape est obligatoire.</u>

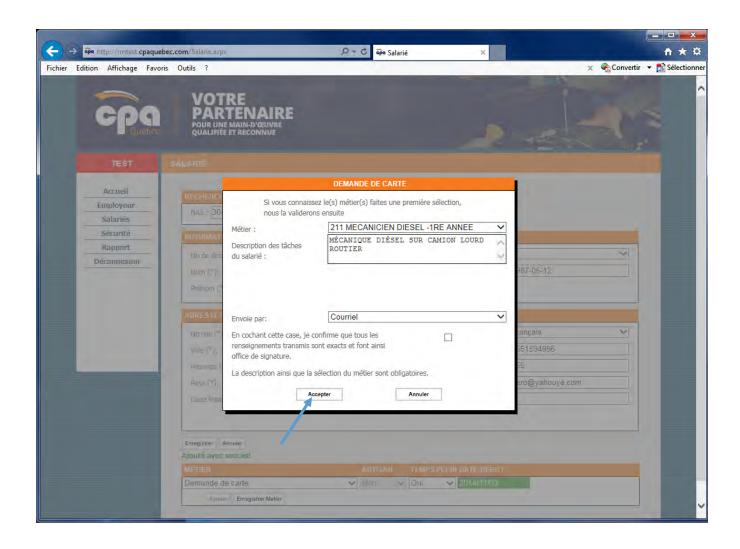


Pour faire un envoie par courriel de la demande il faut cocher la confirmation.

En cliquant sur la flèche de droite dans la cellule, une liste de tous les métiers assujettis par le CPA Québec vous est offerte, choisissez le métier pour lequel vous avez engagé le salarié.

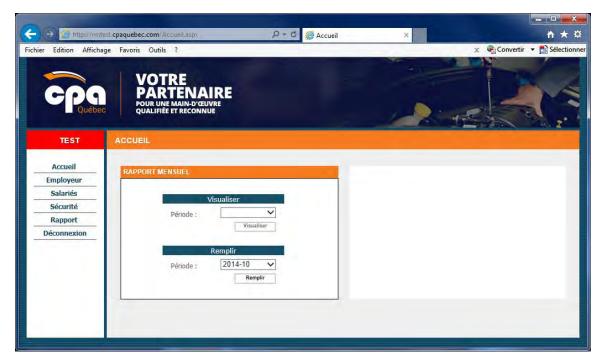


Écrivez une courte description des tâches pour lesquelles vous avez embauchez le salarié. Cliquez sur « Accepter ».

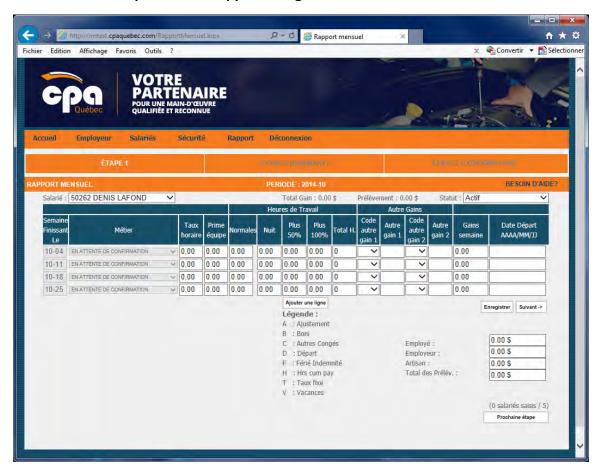


Maintenant, le rapport mensuel. Les périodes qui se retrouvent dans « Visualiser » sont les rapports déjà reçus par le CPA Québec et qui sont en archives pour être visualisés ou imprimés.

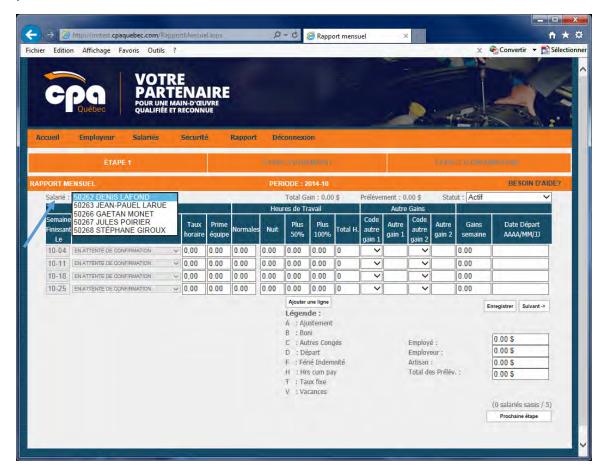
La partie « remplir » se trouve le rapport qui est à remplir pour la période désignée. Cliquez sur « Remplir ».



Voici comment se présente le rapport en ligne.

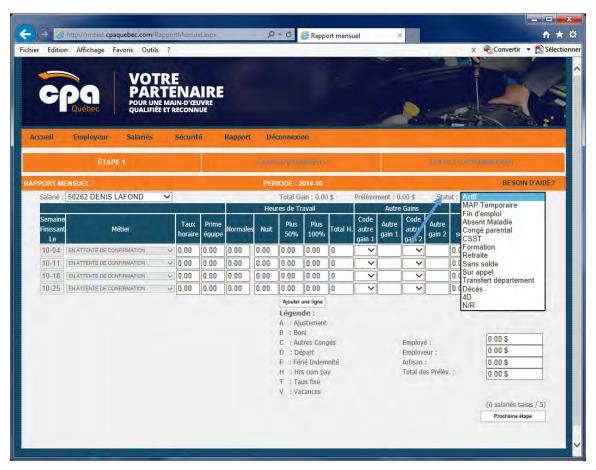


Dans la cellule "Salarié" se retrouvent tous les employés assujettis et ceux-ci sont présentés par ordre numérique du numéro de dossier au CPA Québec. Si vous voulez qu'ils soient présentés par ordre alphabétique il faut en faire la demande en téléphonant à Mme Nancy Gagné au 418-529-0626 poste 104.



Sous la cellule « Statut » vous pourrez choisir le statut du salarié pendant le mois. Par défaut le statut est « Actif » ce qui veut dire que le salarié a travaillé au moins une journée dans la période visée.

Attention! Il faut absolument que chaque salarié ait un « statut » pour pouvoir terminer votre rapport.

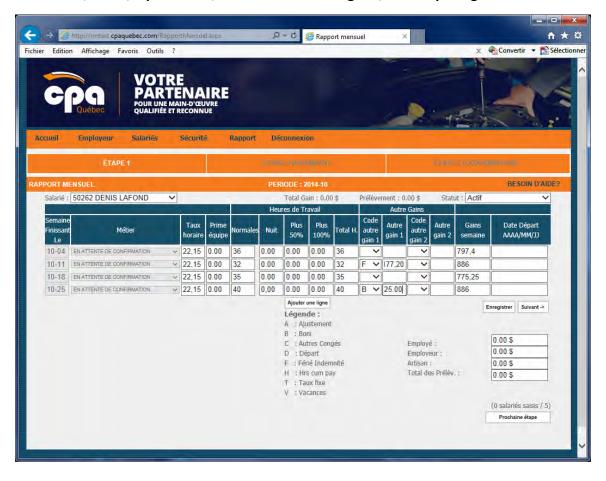


- « MAP Temporaire » mise à pied temporaire si à cette période le salarié n'a pas travaillé mais est de retour dans un délai de 6 mois.
- « Absent Maladie » si à cette période le salarié n'a pas travaillé pour cause de maladie.
- « CSST » si un salarié reçoit des prestations de la commission santé sécurité au travail.

Et les autres...

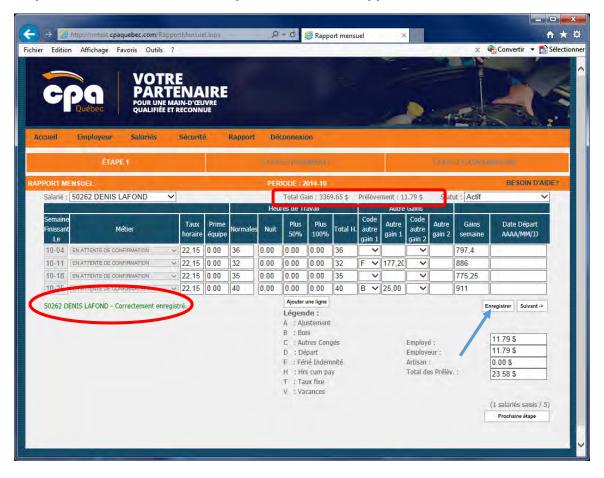
<u>Prenez bien en note, le salarié est actif aussitôt que le salarié a travaillé au moins une journée dans le mois.</u>

Entrez le taux horaire sur chaque ligne qui correspond à une semaine (si le salarié est payé aux 2 semaines, inscrivez les données sur la ligne correspondant à la semaine de paie). Entrez les heures normales travaillées, les heures supplémentaires à 50% et à 100%. Dans autres gains, il est obligatoire d'inscrire un code de paiement (voir la légende) et d'inscrire le gain en argent. Ex. : Dans la colonne, code ; F pour férié, et dans la colonne gain ; 150.00 pour gain.

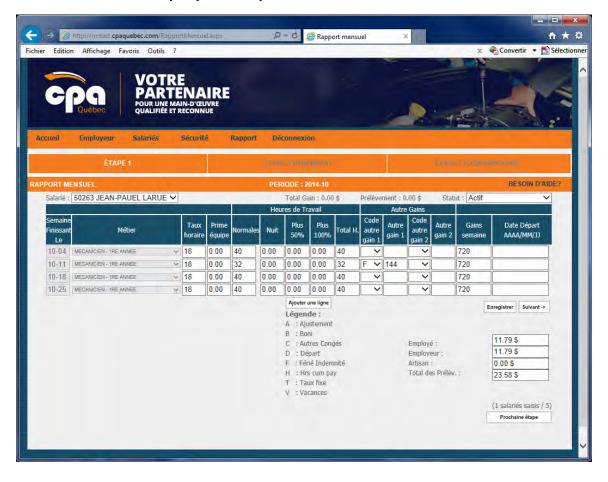


Quand vous avez terminé pour ce salarié, cliquez sur le bouton « Enregistrer ». Un message en vert vous indiquera s'il a été bien enregistré. Sinon, il sera en rouge et vous indiquera le problème. Attention de bien lire les messages que le système vous envoie. Le total des gains est inscrit ainsi que le prélèvement pour le salarié.

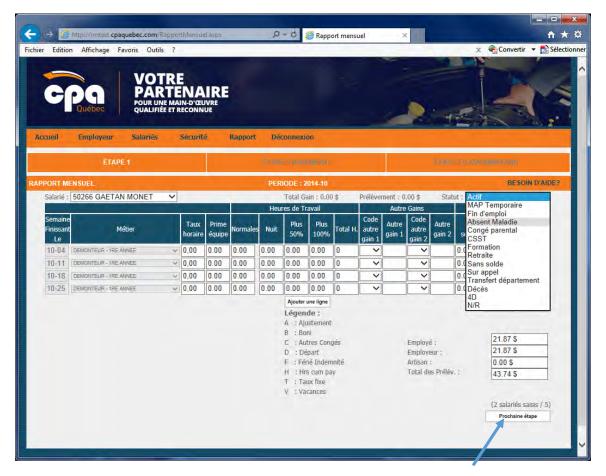




Refaites les mêmes étapes pour chaque salarié.



Il ne faut pas oublier que pour un statut de mise à pied temporaire, de maladie, congé parental et autres le salarié ne doit pas avoir travaillé durant le mois.



Pour une « Fin D'emploi ». Mettre le statut fin d'emploi, inscrire la date de départ dans la bonne semaine au bout de la ligne et indiquez dans autres gains le code « D » pour départ et dans la colonne autre gain le montant du 4% de départ ainsi que les autres montants qui lui sont dus.

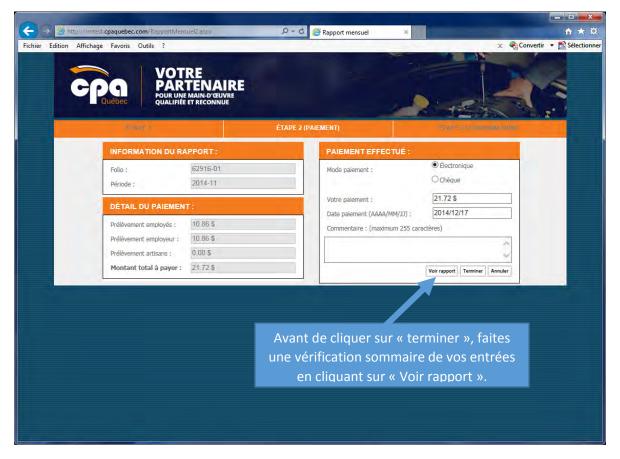
Quand vous aurez terminé d'entrer toutes les données de chaque salarié, cliquez sur le bouton « prochaine étape ».

Vous serez dirigé à la 2e étape pour le paiement. Choisissez le mode de paiement soit par

« Paiement électronique » ce qui veut dire que vous allez payer par dépôt direct via votre institution bancaire.

Ou

« Par chèque » un chèque nous sera envoyé par la poste.



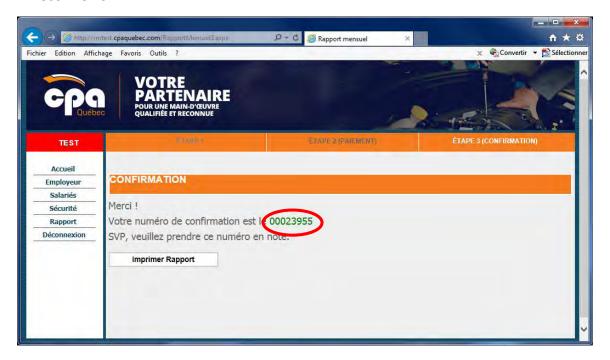
Inscrivez, la date que le paiement sera fait et si vous le voulez, vous pourrez nous écrire un commentaire dans la cellule prévue à cet effet.

(Il se peut que le total du paiement de cotisation sur « CPA extra » soit différent du total de cotisation de votre logiciel comptable. Ceci est dû aux différentes façons d'arrondir de chaque logiciel. Si c'est le cas dans votre paiement, écrivez le montant de votre logiciel pourvu que celui-ci ne diffère que de quelques sous. Entre 0.01¢ et 0.10¢.)

Cliquez sur « Terminer ».

La 3e étape est la confirmation de votre envoie du rapport mensuel.

Prenez en note le numéro de confirmation, imprimer le rapport si vous le désirer et cliquez sur « Déconnexion ».



N.B. Tant et aussi longtemps que le rapport du mois précédent n'a pas été fourni ou payé, il vous sera impossible de remplir le rapport du mois présent.

Le règlement no. 3 relatif au rapport mensuel du Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (a.c. 1554-77, 11 mai 1977) paragraphe 2 stipule que :

<u>LE RAPPORT DOIT ÊTRE TRANSMIS AU COMITÉ MÊME DANS LE CAS OÙ AUCUN</u>

<u>TRAVAIL N'A ÉTÉ EXÉCUTÉ, LE OU AVANT LE 10 DE CHAQUE MOIS ET DOIT COUVRIR LE MOIS PRÉCÉDENT</u>